

# **Après les scandales, En finir avec l'évasion fiscale ?**

---

FRÉDÉRIC LEMAIRE  
JANVIER 2017

# Plan

---

- 1. Quelques rappels sur l'évasion fiscale**
2. Les banques au cœur de l'évasion fiscale
3. Dans le maquis des sociétés écran
4. Rescrits fiscaux : les Etats complices
5. Montages fiscaux complexes
6. Que font les pouvoirs publics ?
7. Des mobilisations et des propositions

# Définitions

---

- **Fraude fiscale** : contournement illégal de l'impôt.
- **Optimisation fiscale** : utilisation d'un ensemble de pratiques légales utilisées pour échapper à l'impôt.
- **Evasion fiscale** : pas de définition juridique.
  - Comprend **fraude fiscale**.  
Exemple : évitement fiscal, comptes en Suisse.
  - Mais aussi **optimisation fiscale « agressive »**.  
Exemple : montages fiscaux des multinationales.

# L'évasion fiscale en chiffres

---

- **Dans l'UE** : perte de 1000 milliards d'euros de recettes fiscales par an (Commission européenne, 2013);
- **En France** : 60 à 80 milliards d'euros de manque à gagner par an (Solidaires Finances publiques, 2013);
- **Dans le monde** : actifs dissimulés dans les paradis fiscaux estimés entre 21000 et 32000 milliards de dollars (Tax Justice Network, 2012)

# Les conséquences de l'évasion fiscale

---

- L'évasion fiscale **pèse sur les budgets publics.**
  - En France on estime à 488 milliards d'€ le manque à gagner dû à la diminution des recettes publiques dans le PIB depuis 30 ans (2014).
- L'évasion fiscale **contribue au sentiment d'injustice** vis-à-vis de l'impôt.
  - Le principe fondamental de l'égalité des citoyens devant l'impôt est bafoué. Dans ce contexte, on constate la montée d'un «ras-le-bol fiscal» dans notre société qui mine le consentement à l'impôt.

# Les paradis fiscaux, pas seulement des îles exotiques !

---

Classement des «juridictions à secrets» par l'ONG Tax Justice Network (2015) :

- Suisse, Hong Kong, Etats-Unis, Singapour, Îles Caiman, Luxembourg, Liban, Allemagne, Bahrain, Dubai, Macao, Japon, Panama, Îles Marshall, Royaume-Uni.
- Critères : initiatives anti-blanchiment, coopération fiscale multilatérale...

# La panoplie de l'évasion fiscale

---

«Paradis fiscal» : différentes juridictions, mécanismes...

**... pour dissimuler des capitaux :**

- Sociétés écran au Panama, îles vierges britanniques, îles Caïmans, Jersey ou Delaware (US);
- Secret bancaire en Autriche.

**... pour faire du « shopping fiscal » :**

- Rescrits fiscaux au Luxembourg ou en Belgique ;
- Irlande : impôt sur les sociétés à 12%, « double irlandais »...

# Plan

---

1. Quelques rappels sur l'évasion fiscale
- 2. Les banques au cœur de l'évasion fiscale**
3. Dans le maquis des sociétés écran
4. Rescrits fiscaux : les Etats complices
5. Montages fiscaux complexes
6. Que font les pouvoirs publics ?
7. Des mobilisations et des propositions



# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## Affaire LGT Bank en Allemagne (Heinrich Kieber, 2003-2008)

- Liechtenstein Global Trust : groupe de gestion de la Maison princière du Liechtenstein. Son PDG est le prince, fils du régent.
- En 2008, l'Allemagne achète pour 4M€ les infos bancaires pour ~1000 clients allemands pour un total de 4 milliards d'euros.
- Nombreux audits, le président de la Deutsche Post, un des fraudeurs, contraint à démissionner.
- Furieux, le régent dénonce «une attaque de l'Allemagne contre le Liechtenstein».

# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## Affaire UBS aux Etats-Unis (Bradley Birkenfeld, 2007)

- UBS : plus grande banque de gestion de fortune dans le monde.
- La banque démarcha des riches clients aux Etats-Unis pour ouvrir des comptes en Suisse.
- 20Mds\$ collectés illégalement, 200M\$ de profit par an.
- 14000 fraudeurs identifiés, 1 milliard de dollars récupérés.

# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## **Affaire UBS aux Etats-Unis : suites pénales**

- UBS a payé une amende de 780M\$ contre l'arrêt des poursuites (février 2009). Aucun responsable condamné.
- Birkenfeld a été condamné à 40 mois de prison et une amende de 30.000 dollars pour complicité de fraude fiscale en août 2009.
- Libération conditionnelle en août 2012 et récompense de l'IRS : 104 millions de dollars.

# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## Affaire UBS en France (Stéphanie Gibaud, 2009)

- Comme aux US, la banque démarchage de riches clients : des dizaines de milliers de contribuables français.
- UBS coupable de démarchage illicite (2013), amende : 2,9M€ !!
- Puis UBS poursuivie en 2014 pour blanchiment aggravé de fraude fiscale, caution : 1,1 milliards d'euros.
- Les enquêteurs estiment à + de 30000 les comptes concernés, pour des sommes de 12 à 15 milliards d'euros. Amende estimée : 5Mds€.

# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## Affaire UBS en France : les suites

- 24 juin 2016, Patrick de Fayet, n°2 d'UBS, reconnaît sa culpabilité (procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité).
- Il échappera à un procès, à condition qu'il accepte la peine que le procureur lui proposera.
- Stéphanie Gibaud, licenciée en 2012, gagne son procès contre UBS pour harcèlement moral en 2015 (30k€).
- Elle vit, depuis, des minima sociaux.

# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## **Affaire HSBC / Swissleaks (Hervé Falciani, 2008-2015)**

- En 2008, liste de 8993 évadés fiscaux français récupérée par le fisc, qui permet de récupérer 1,2Mds€.
- Février 2015, affaire SwissLeaks : HSBC, deuxième groupe bancaire mondial, encourage la fraude fiscale à une échelle industrielle.
- De sept 2006 à avril 2007 : 180Mds\$ ont transité par HSBC Genève.
- 100000 clients, 20000 sociétés offshore (Panama, îles vierges).
- 5,7 milliards d'euros dissimulés pour des clients français.
  - Ex : Arlette Ricci (condamnée : 3 ans de prison, un an ferme).

# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## **Affaire HSBC / Swissleaks : les mésaventures d'Hervé Falciani**

- Juillet 2012 : menacé, Hervé Falciani se réfugie en Espagne où il est arrêté (mandat international émis par la Suisse).
- Libéré provisoirement en décembre dans des conditions de sécurité maximale (8 gardes du corps et gilet par balles).
- Libéré définitivement en mai 2013, décision de ne pas l'extrader pour sa collaboration portant sur des fraudes à hauteur de 200mds€.
- Novembre 2015, tribunal fédéral Suisse le condamne par contumace à 5 ans de prison pour espionnage économique.

# Les banques au cœur de l'évasion fiscale

---

## Conclusions provisoires

- HSBC, UBS, LGT Bank : les banques ne facilitent pas seulement l'évasion fiscale de leurs clients, elles l'incitent !
- Le Liechtenstein et la Suisse se font les **gardiens de l'évasion fiscale**, en poursuivant les lanceurs d'alerte ou en s'opposant activement aux administrations fiscales des autres Etats.
- Les lanceurs d'alerte sont **insuffisamment protégés** : prison pour Birkenfeld et Falciani, absence d'accompagnement pour Gibaud.
- Il ne s'agit plus seulement de comptes à l'étranger, mais de **montages plus complexes**, sociétés écran (SwissLeaks)...



# Plan

---

1. Quelques rappels sur l'évasion fiscale
2. Les banques au cœur de l'évasion fiscale
- 3. Dans le maquis des sociétés écran**
4. Rescrits fiscaux : les Etats complices
5. Montages fiscaux complexes
6. Que font les pouvoirs publics ?
7. Des mobilisations et des propositions

# Dans le maquis des sociétés écran

---

## Sociétés écran, qu'est-ce que c'est ?

- Aucune activité sur le territoire sur lequel elle est enregistrée.
- Facile à créer et avec un très faible contrôle d'identité.
- Objectif : rompre le lien entre la ou les personnes à l'origine des flux financiers et leurs bénéficiaires.
  - Ex. fiducie : seul un prête-nom apparaît dans les registres publics. Procuration et déclaration de fiducie, remises à la banque (info privée), donnent au bénéficiaire réel la propriété de la société.
- Les sociétés écran permettent l'évasion fiscale, mais aussi de couverture aux flux issus d'activités illicites, corruption...

# Dans le maquis des sociétés écran

---

## Affaire Offshore Leaks (avril 2013)

- Révélations publiées par le consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ).
- Base de données : 2,5M documents, 120000 sociétés offshore.
- Les banques créent des sociétés écran dans des centres offshore (Panama, Seychelles, Îles vierges) pour leurs clients qui souhaitent échapper à l'impôt ou cacher des comptes problématiques.
  - Ex : en France BNP et Crédit Agricole mis en cause.
  - Ex2 : Reyl & Cie a caché les avoirs de Jérôme Cahuzac.

# Dans le maquis des sociétés écran

---

## Affaire Panama Papers (avril 2016)

- Lanceur d'alerte anonyme (« John Doe ») et publication par l'ICIJ.
- 11,5M de documents confidentiels issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca. 214000 sociétés offshore.
- Volume considérable (>> Wikileaks, Offshore Leaks, LuxLeaks...)
- Rien que sur les îles vierges : plus de 100 000 sociétés écrans.
- Politiques, milliardaires, sportifs et autres célébrités ; mais aussi comptes du crime organisé (mafia italienne, japonaise, russe...).

# Dans le maquis des sociétés écran

---

## Affaire Panama Papers : les répercussions

- En France, une enquête est ouverte pour blanchiment de fraude fiscale aggravée, le siège de la Société générale est perquisitionné.
- Le Panama pourrait être réinscrit sur la liste des pays non-coopératifs. Le Panama menace de mesures de rétorsion.
- Les demandes de régularisation des exilés fiscaux affluent : Bercy augmente ses effectifs pour traiter ces dossiers.
- Pétition européenne : plus de 400000 signatures en cinq jours. La Commission présente de nouvelles mesures contre l'opacité. Le Parlement européen créé une commission d'enquête.

# Dans le maquis des sociétés écran

---

## Conclusions provisoires

- Les Offshore Leaks puis les Panama Papers témoignent de l'ampleur industrielle de l'évasion fiscale.
- Les sociétés écran leur permettent d'établir des montages complexes avec la complicité des centres Offshore.
- Différents acteurs y contribuent : banques, cabinets spécialisés dans le droit offshore. Ces derniers n'ont pas ou peu été inquiétés.
- Les révélations ont néanmoins montré qu'il est possible de faire la lumière sur ce système et d'agir malgré l'opacité organisée.

# Plan

---

1. Quelques rappels sur l'évasion fiscale
2. Les banques au cœur de l'évasion fiscale
3. Dans le maquis des sociétés écran
- 4. Rescrits fiscaux : les Etats complices**
5. Montages fiscaux complexes
6. Que font les pouvoirs publics ?
7. Des mobilisations et des propositions

# Les rescrits fiscaux : les Etats complices

---

## Rescrits fiscaux (*tax rulings*), qu'est-ce que c'est ?

- Les rescrits fiscaux, permettent à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays.
- Les multinationales s'en servent pour obtenir les conditions fiscales les plus favorables, dans le plus grand secret.
- Les *tax rulings* ont permis aux multinationales d'obtenir des taux d'imposition de 0,5% à 5% au Luxembourg.
  - Ex : de 2009 à 2013, McDonald's a fait transiter 3,7 milliards d'euros par une filiale luxembourgeoise (13 salariés).
  - Résultat : **16 millions d'euros d'impôt, soit 0,4%**.



# Les rescrits fiscaux : les Etats complices

---

## Affaire LuxLeaks (novembre 2014)

- Révélations de l'ICIJ : 340 multinationales visées pour des accords passés entre 2002 et 2010 avec le Luxembourg.
- Axa, Apple, Amazon, Ikea, Pepsi...
- Le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PwC) rédigé les rescrits fiscaux et négocié avec le Luxembourg.
- Trois autres cabinets d'audit impliqués en décembre.
- Suite au scandale LuxLeaks, la Commission (présidée par JC Juncker, ancien PM du Luxembourg...) prend des mesures contre les *rulings*.

# Les rescrits fiscaux : les Etats complices

---

## Affaire LuxLeaks : suites judiciaires

- 12 décembre 2014, Antoine Deltour, salarié de PwC, qui a copié des centaines d'accords fiscaux secrets est inculpé.
- 23 janvier 2015, Raphaël Halet, second lanceur d'alerte, est inculpé.
- 23 avril 2015, le journaliste français Edouard Perrin est inculpé.
- 29 juin 2016, verdict du procès :
  - 12 mois de prison avec sursis et 2000€ d'amende pour Antoine Deltour.
  - 9 mois avec sursis et 1500€ d'amende pour Raphaël Halet.
  - Edouard Perrin est acquitté.
  - Procès en appel (en cours).

# Les rescrits fiscaux : les Etats complices

---

## Conclusions provisoires

- L'affaire Luxleaks montre une fois de plus comment certains Etats se font les complices de l'évasion fiscale.
- Un nouvel acteur apparaît : les cabinets d'audit qui établissent des montages fiscaux complexes.
- Ces derniers n'ont pas ou peu été inquiétés, alors que les lanceurs d'alerte ont été poursuivis !
- Les révélations ont montré le problème de la concurrence fiscale que se livrent les Etats, et dont profitent les multinationales.

# Plan

---

1. Quelques rappels sur l'évasion fiscale
2. Les banques au cœur de l'évasion fiscale
3. Dans le maquis des sociétés écran
4. Rescrits fiscaux : les Etats complices
- 5. Des montages fiscaux complexes**
6. Que font les pouvoirs publics ?
7. Des mobilisations et des propositions

# Des montages fiscaux complexes

---

## Des montages fiscaux complexes :

- **Objectif** : délocaliser les profits dans les territoires à faible imposition, les coûts dans les territoires à forte imposition.
- Pour ce faire, elles manipulent les **prix de transferts**, c'est-à-dire le prix des transactions entre filiales (ou flux intragroupe) :
  - Opération d'import-export intra-groupe;
  - Relations financières;
  - Concession de brevets ou de marques...
- Flux intragroupe : 30% à 60% du commerce mondial (2010).

# Des montages fiscaux complexes

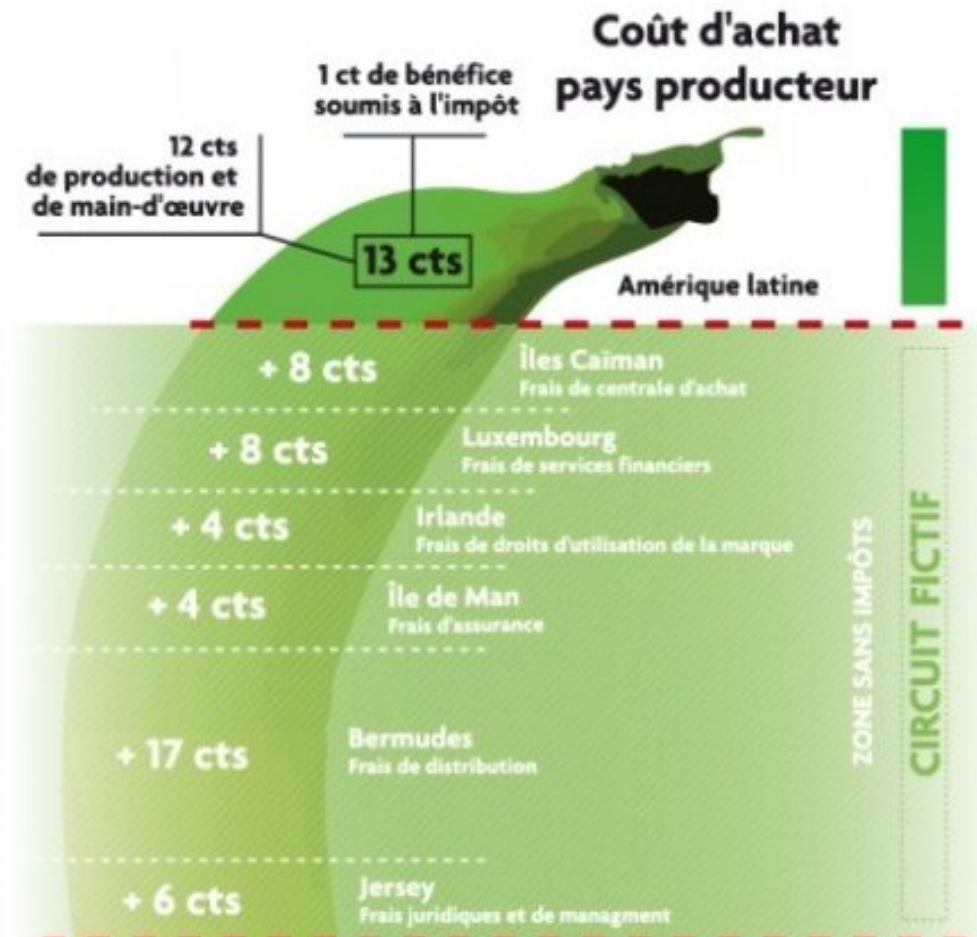
---

**Ex: la banane de Jersey (un des 1er exportateurs mondiaux!)**

- **La filiale productrice** vend les bananes au prix de revient. Elle ne dégagne pas de profits et est non imposable.
- **Une filiale située à Jersey** achète les bananes, et fait appel à d'autres filiales dans les paradis fiscaux pour des frais divers.
- Ces filiales facturent les frais de centrale d'achat, de services financiers, d'utilisation de la marque, d'assurance, de distribution...
- Elles dégagent des profits pas ou peu imposés, alors que l'essentiel des opérations est géré depuis le siège de la multinationale.

# Des montages fiscaux complexes

- La filiale commerciale en Europe achète la banane à un prix élevé (incluant les différents frais) proche du prix de vente au consommateur.
- Cette filiale ne dégagne pas non plus de profit et est non imposable.
- Les profits ont été localisés dans des paradis fiscaux non imposables.



# Des montages fiscaux complexes

---

## **Autre exemple de montage fiscal : le « double irlandais »**

- Les multinationales profitent d'une faille dans la loi irlandaise, qui prévoit qu'une société soit résident fiscal dans le pays où se réunit son conseil d'administration.
- Une société irlandaise peut ainsi être résident fiscal aux Bermudes où l'imposition est nulle.
- Le «double irlandais» a permis, par exemple, à Google, Apple, Facebook ou encore Microsoft (entre autres) d'obtenir des taux d'imposition de l'ordre de 2%.



# Des montages fiscaux complexes

---

- **Une première filiale irlandaise**, résidente fiscale en Irlande, est concessionnaire des droits de propriété intellectuelle (PI). C'est elle qui réalise les profits (vente de publicité en ligne pour Google, vente des musique en ligne pour Apple...)
- **Une seconde filiale irlandaise**, le « double », est propriétaire des droits de PI. La maison-mère transfère lui les droits d'exploitation hors Etats-Unis (brevets, marques...). Mais elle est résident fiscal des Bermudes car contrôlée depuis le paradis fiscal.

# Des montages fiscaux complexes

---

- Les profits réalisés par la première filiale devraient être imposés à 12,5% (impôt sur les sociétés irlandais).
- Mais la redevance qu'elle paie à son «double» lui permet d'obtenir une déduction fiscale.
- La seconde filiale ne paie pas d'impôt car résident fiscal aux Bermudes.
- Ce mécanisme, désormais dans le viseur des autorités, devrait cependant disparaître d'ici à 2020.
- Apple redressement fiscal (13Mds€) en août 2016.

# Des montages fiscaux complexes

---

## Conclusions provisoires

- Les multinationales et les cabinets d'audit développent des trésors d'imagination pour profiter des failles (volontaires ou non) et exonérations prévues dans les différentes juridictions.
- La manipulation des prix de transfert et des flux intragroupe permet ce « shopping fiscal ».
- Mettre un terme à ces pratiques suppose une forme de coordination internationale, ainsi que de faire pression sur les juridictions complaisantes.

# Plan

---

1. Quelques rappels sur l'évasion fiscale
2. Les banques au cœur de l'évasion fiscale
3. Dans le maquis des sociétés écran
4. Rescrits fiscaux : les Etats complices
5. Des montages fiscaux complexes
- 6. Que font les pouvoirs publics ?**
7. Des mobilisations et des propositions

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## **FATCA, le coup de force des Etats-Unis (18 mars 2010)**

- Les banques doivent fournir aux US des renseignements sur les comptes de ses ressortissants (dépôts > 50k\$).
- S'ils paient moins d'impôts que ce qu'ils devraient payer aux US, ils doivent s'acquitter de la différence au fisc US.
- Efficace contre l'évasion fiscale et l'exil fiscal.
- 2014 : 80000 établissements financiers se sont engagés à collaborer avec les Etats-Unis, 80 pays y compris avec la Suisse et les Îles Caïmans.
- Les établissements récalcitrants risquent le retrait de la licence et 30% de retenue à la source sur tous les paiements de source américaine.

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## La norme d'échange automatique d'information (juillet 2014)

- Dans la foulée du FATCA, l'OCDE propose une norme d'échange réciproque d'information en matière fiscale (CRS en anglais).
- 93 pays se sont engagés à la mettre en œuvre d'ici 2017-2018.
- Pas les Etats-Unis ni la Russie.
- Chaque pays peut décider avec qui il pratique ces échanges.
- Les banques doivent collecter annuellement des informations sur les comptes détenus par des entreprises ou particuliers non-résidents : soldes, plus-values, intérêts, dividendes...
- Elles doivent les communiquer à l'Etat de résidence du contribuable.

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## La norme d'échange automatique d'information (suite)

- En France 37000 contribuables ont déclaré leurs comptes offshore, total : 4,6mde€ de recettes pour 2014 et 2015. Mais :
  - Exil fiscal toujours possible ;
  - Le Delaware reste une option, les Etats-Unis n'ayant pas ratifié le CRS ;
  - Les sociétés écran peuvent permettre de brouiller les pistes.
  - Echanges vraiment automatiques ?
  - Mauvaise volonté des centres offshore ?
  - Les pays du nord pourraient être réticents à échanger avec les pays du sud. Les contribuables de ces pays pourraient continuer à pratiquer l'évasion fiscale.

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## Un registre pour les sociétés écran (mai 2015)

- La quatrième directive européenne anti-blanchiment prévoit un registre central des bénéficiaires effectifs des sociétés et trusts pour chaque pays de l'UE.
- Ouvert aux autorités et aux personnes ayant un « intérêt légitime » (à définir).
- Pas de sanctions prévues
- La Grande-Bretagne a transposé la directive et créé un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés... sauf pour les îles anglo-normandes !
- En France, le registre a été instauré en juillet 2016, puis retiré suite à la saisine du Conseil d'Etat par une ressortissante américaine pour atteinte à la vie privée.
- Le registre public a été jugé contraire à la Constitution (octobre 2016).



# Que font les pouvoirs publics ?

---

## Echange d'information et rescrits fiscaux (octobre 2015)

- Directive européenne sur l'échange automatique d'information entre administrations fiscales.
- Janvier 2017 : Les Etats seront informés des accords fiscaux passés au cours des années 2012 à 2016 et encore valides. Mais :
- Rétroactivité : 5 ans au lieu de 10 ans dans la proposition initiale.
- Information non publique.
- Résumé statistique des données, sans détails sur les accords passés.

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## Les rescrits fiscaux dans le viseur de la Commission :

- **Octobre 2015** : Fiat et Starbucks condamnés pour des *rulings* avec le Luxembourg et les Pays-Bas, pour 20 à 30M€ d'amende.
- **Janvier 2016** : régime fiscal belge permettant aux multinationales d'obtenir l'exonération partielle des bénéfices = aide d'Etat illégale.
- **Aout 2016** : Apple, redressement fiscal de 13Mds€. La France annonce qu'elle ne demanderait pas sa « part ».
- D'autres actions en cours visant Amazon et McDonald's au Luxembourg.
- Paradoxe : le président de la Commission, JC Juncker, a été un promoteur actif des *rulings* quant il était PM du Luxembourg...

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## L'OCDE contre la « planification fiscale agressive » (novembre 2015)

- Plan Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) : 15 propositions contre « shopping fiscal ».
- Nouvelles règles pour éviter la manipulation des prix de transfert : trop complexes à mettre en place selon Tax Justice Network.
- Reporting pays par pays : les entreprises doivent communiquer leurs activités par pays. Mais les informations demeurent confidentielles.
- Propositions initiales ambitieuses battues en brèche par les lobbies financiers (90% des réponses aux consultations publiques).

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## Le reporting pays par pays dans l'Union européenne (avril 2016)

- Mesure emblématique pour connaître les activités des multinationales dans les différents pays et paradis fiscaux.
- Ex : pas de données sur les activités de Coca-Cola en Afrique, seulement données agrégées Afrique + Eurasie !
- Applicable aux sociétés au CA > 750M€.
- Information seulement pour les pays européens + pays figurant sur la liste noire des paradis fiscaux (pas encore établie).
- En France, le reporting pays par pays, inclus dans la loi Sapin 2, a été jugé anticonstitutionnel par le Conseil constitutionnel (déc 2016) !

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## Protection des lanceurs d'alerte : l'UE à contresens

- Directive secret des affaires (avril 2016).
- Une directive pour réprimer «l'espionnage économique»... mais qui s'appliquerait aux journalistes et lanceurs d'alerte.
- Charge de la preuve inversée : c'est au lanceur d'alerte de montrer qu'il agit dans l'intérêt public.
- Les notions d' «intérêt public» et de «pertinence» de la divulgation de l'information devront être appréciées par un juge.
- Pétition « Lucet » contre la directive : +500000 signataires.

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## **Protection des lanceurs d'alerte : loi Sapin 2, chap II (nov 2016)**

- Coproduction avec la société civile (Anticor, Transparency...)
- Définition du lanceur d'alerte large pour protéger des cas tels que celui d'Antoine Deltour (art.6).
- Protections contre les représailles et intimidations (art. 11 à 12).
- Toute personne qui fait obstacle à la transmission d'un signalement encoure une peine de prison et une amende (art. 13).
- Mais : personnes morales, assos et syndicats exclus du droit d'alerte.
- Pas d'aides prévues pour les précédents lanceurs d'alerte.

# Que font les pouvoirs publics ?

---

## Conclusions provisoires :

- L'exemple de FATCA montre que la volonté politique permet d'agir efficacement contre l'évasion fiscale.
- Y compris au plan multilatéral avec l'échange automatique d'information (CRS).
- Mais encore de nombreuses lacunes dans le dispositif : opacité, notamment des sociétés écran, mesures insuffisantes contre la « planification fiscale agressive ».

# Plan

---

1. Quelques rappels sur l'évasion fiscale
2. Les banques au cœur de l'évasion fiscale
3. Dans le maquis des sociétés écran
4. Rescrits fiscaux : les Etats complices
5. Des montages fiscaux complexes
6. Que font les pouvoirs publics ?
- 7. Des mobilisations et des propositions**



# Des mobilisations et des propositions

---

**Le rôle des « affaires » dans la lutte contre l'évasion fiscale :**

- Pas de FATCA (puis CRS) sans affaire UBS ;
- Pas de projet de registre des sociétés écran sans les affaires OffshoreLeaks et Panama Papers ;
- Pas d'attaques contre les accords fiscaux et échanges d'information sans affaire LuxLeaks ;
- Rôle clé des lanceurs d'alerte et des journalistes de l'ICIJ.

# Des mobilisations et des propositions

---

**Le rôle de la société civile dans la lutte contre l'évasion fiscale :**

- **Expertise « citoyenne »** : l'ONG Tax Justice Network publie le classement des « juridictions à secrets » ainsi que de nombreux rapports. Ou encore « Livre noir des banques » d'Attac.
- **Plaidoyer** : la plateforme Paradis fiscaux (dont le CCFD, Anticor, Transparency...) a interpellé les députés autour de la défense des lanceurs d'alerte, le reporting pays par pays.
- **Pétitions** : celle d'Elise Lucet (directive secret des affaires) et celle d'Eva Joly (suites Panama Papers): + de 500 000 signataires.
- **Actions citoyennes** : campagne des « faucheurs de chaises » initiée par Attac et Bizi! pour dénoncer le rôle des banques (cf procès Dax)

# Du chemin reste à parcourir...

---

- Pour un véritable échange automatique d'information, sans exemptions, réciproque et multilatéral ;
- Pour un véritable registre mondial des sociétés écran, afin de connaître leurs propriétaires effectifs ;
- Pour en finir avec les *rulings*, la multiplication des niches fiscales et la concurrence fiscale entre les Etats;
- Pour empêcher la « planification fiscale agressive » et le shopping fiscal par les multinationales, et les contraindre à rendre compte de leurs activités pays par pays ;
- Pour protéger les lanceurs d'alerte et punir les banques et conseils qui organisent l'évasion fiscale.

# **Merci pour votre attention !**

---

Territoire	Dispositions fiscales
Luxembourg	Rescrits fiscaux dénommés Rulings (Luxleaks) ; exonération presque totale des redevances ; exonération dividendes étrangers reçus de filiales détenues à plus de 10% par les holdings luxembourgeois (SOPARFI).
Belgique	Rescrits fiscaux : parmi eux, le plus connu, le « excess profit rulings » (avalise la déduction de la part de bénéfice réalisé par le siège de la société situé en dehors de la Belgique). Exonération (à 95%) dividendes reçus par holding de ses filiales hors UE ; exonération à 80% sur redevances (taux ramené de 34 à 6,8%) ; exonération plus value des particuliers s/ventes d'actions ;
Hong-Kong	Exonération des profits réalisés en dehors de HK (profit, dividendes de filiales, plus values) ; pas besoin de résider à HK ; pas de TVA ni de charges sociales ; pas de contrôle de change.
Singapour	Exonération dividendes versés sociétés établies à Singapour (résident comme non-résident) ; exonération bénéfiques rapatriés ; exonération plus-values ; larges autres incitations fiscales ; large gamme produits bancaires garantissant le secret.
Irlande	Impôt sur les sociétés à 12% réduit de moitié si redevances) ; double irlandais jusqu'en 2020 ; exonération plus-value de cession ; exonération dividendes : large gamme ; intérêt déductible sans contrôle ; prix de transfert : aucune réglementation pour les sociétés étrangères contrôlées qui vont là où l'impôt sur les sociétés est le plus favorable.
Pays-Bas	Rescrits fiscaux très répandus ; exonération redevances et intérêt et pour les dividendes, nombreuses clauses d'exonération ; impôt sur les sociétés réduit à 5% pour activités innovantes et redevances, et 60% de déduction pour les R&D ; Exonération de l'impôt sur les sociétés pour les fonds d'investissement ; Large double non-imposition ; Bénéfices non imposés dans les pays où ils ont été réalisés, ni par le pays où ils ont été rapatriés ; Réglementation très favorable à la création de véhicules (special purpose vehicles) qui favorisent la titrisation et la prise de risques.

Territoire	Dispositions fiscales
Monaco	Exonération impôt sur les revenus, impôts sur la fortune, impôt sur les sociétés sauf pour français ne justifiant pas de 5 ans de résidence sur le rocher ; entreprises réalisant chiffres d'affaires >25% à l'étranger ; sociétés encaissant redevances. Exonération dividendes, plus-values, taxe foncière, taxe d'habitation ; Les trusts sont reconnus par la loi ; Secret bancaire garanti sauf à partir de 2008 dans l'UE.
Jersey	Exonération impôt sur les sociétés (banque : 10%) ; exonération nombreuses plus-values et dividendes ; création de Spécial purpose véhicules (idem Pays-Bas) ; trusts : secret garanti.
Autriche	Trusts : secret garanti (fondations privées) ; exonération droits de succession ; crédit d'impôt 50% des R&D ; exonération dividendes versés aux holdings ; exonération plus-values et dividendes (sous certaines conditions) ; échange automatique d'information seulement en 2018.
Îles Caïmans	45 000 Habitants et 260 km <sup>2</sup> (2 fois Paris intra-muros). <b>5<sup>ème</sup> place financière mondiale.</b> 40 000 sociétés dont 600 banques et fiducies. Leader mondial des hedge funds avec 10 000 fonds spéculatifs.  Exonération impôt sur les sociétés, plus-values, dividendes et redevances ; exonération IR ; trusts, entreprise et compte bancaire : secret garanti (stés-écrans) ; régime légal pour les Special Purpse Vehicules (idem Pays-Bas) permettant opérations spéculatives hors du contrôle autorités de supervision.
Îles vierges britanniques	12 000 habitants et 100 km <sup>2</sup> . Constitution de sociétés facilitée : 800 000 entreprises.
Jersey	95 000 habitants, 118 km <sup>2</sup> . Trusts offshore (180 gestionnaires de trusts sans registre). Pas d'ISF ni de droits de succession.